

# La gratuité dans l'encyclique *Caritas in veritate*

Denis Sureau  
Évêché de Nanterre  
27 janvier 2010

Parmi les nouveautés que l'on peut découvrir dans l'encyclique sociale de Benoît XVI, la thématique de la gratuité suscite bien des interrogations.

Je me propose de de vous suggérer une clé d'interprétation dans une première partie, puis d'esquisser une série de pistes concrètes d'action individuelle et collective.

- I -

## De la superposition à l'intégration

Lorsque j'ai lu la première fois l'encyclique, une chose m'a sauté aux yeux. C'est un principe qui anime tout le document, même s'il n'est jamais formulé : il s'agit du principe d'intégration de la nature et du surnaturel.

C'est ce que je vais expliquer dans ma première sous-partie. Puis, dans une seconde sous-partie, je montrerais quelques applications que fait le pape dans son document.

### A) Intégration de la nature et du surnaturel

Lorsque *Caritas in veritate* a été publiée, de nombreux commentateurs ont retenu son insistance sur le don (le mot est cité dix-neuf fois) et la gratuité (citée dix fois) dans les relations économiques mais également politiques.

L'utilisation de ces termes dans ce qu'on appelle habituellement la « doctrine sociale de l'Église » est assez nouvelle. En fait, elle renvoie à toute la théologie des rapports entre ce qui est divin et ce qui est humain. La gratuité renvoie à la grâce. Comme vous le savez, la grâce est le don surnaturel accordé à l'homme comme moyen pour parvenir à sa fin, qui est la vie éternelle. En théologie, la gratuité désigne plus spécialement le caractère libre et entier du don de la grâce offert par Dieu.

Le souci qui anime toute la pensée chrétienne est de parvenir à une juste articulation de la nature et de la grâce et plus largement de ce qu'on appelle en théologie le surnaturel. La nature désigne l'ordre de la création, et spécialement la nature humaine. Quant au surnaturel, on ne parle pas ici des voyantes et des tables tournantes : le surnaturel désigne toutes les réalités qui ne peuvent être expliquées par des principes naturels, notamment la grâce sanctifiante et les vertus dites théologiques – foi, espérance et charité.

La perspective de Benoît XVI est la suivante : le surnaturel n'est pas quelque chose de superposé à la nature. La cerise sur le gâteau, si vous voulez. Ce n'est pas comme une sorte de supplément d'âme qui serait juxtaposé à une réalité pleinement autonome, purement naturelle. La nature et le surnaturel ne doivent pas être imaginés comme deux réalités juxtaposées, comme deux étages l'un au dessus de l'autre mais sans escalier pour les relier.

Au contraire, la grâce anime la nature de l'intérieur, elle l'informe, la transforme, la refonde, Aussi parfois elle la purifie, elle l'exorcise.

Tout cela peut vous sembler un peu abstrait, mais nous allons voir comment Benoît XVI multiplie les applications de ce principe.

## B) Applications du principe d'intégration

Le projet de Benoît XVI ne consiste pas à proposer une sorte de vague projet consensuel acceptable par tous. Le pape affirme au contraire que « l'adhésion aux valeurs du christianisme est un élément non seulement utile, mais indispensable pour l'édification d'une société bonne et d'un véritable développement humain intégral » (paragraphe 4).

La charité, explique encore Benoît XVI, « n'est pas une adjonction supplémentaire, comme un appendice au travail une fois achevé des diverses disciplines, mais au contraire elle dialogue avec elles du début à la fin » (30).

Il n'y a pas une sphère économique ou politique séparée et neutre et, à côté d'elle, une sphère de la morale et, pourquoi pas, une autre sphère qui serait celle de la religion.

D'une part, d'un point de vue chrétien, un acte humain est un acte moral. Une relation humaine est une relation d'ordre moral. L'économie comme la politique sont donc intrinsèquement morales.

D'autre part la morale authentique n'est n'est pleinement humaine qu'animée par la grâce, par la charité.

Il y a une formule qui a eu beaucoup de succès en théologie morale, c'est que la charité est la forme de toutes les vertus : « elle les articule et les ordonne entre elles; elle source et terme de leur pratique chrétienne » (CEC 1827).

Voici deux applications tirées de l'encyclique, l'une sur l'économie, l'autre sur la finance :

### *L'économie*

Il ne s'agit pas de juxtaposer au marché des règles morales (transparence, honnêteté, responsabilité) qui lui seraient intrinsèquement étrangères :

La doctrine sociale de l'Église estime que des relations authentiquement humaines, d'amitié et de socialité, de solidarité et de réciprocité, peuvent également être vécues même au sein de l'activité économique et pas seulement en dehors d'elle ou « après » elle. La sphère économique n'est, par nature, ni éthiquement neutre ni inhumaine et antisociale. Elle appartient à l'activité de l'homme et, justement parce qu'humaine, elle doit être structurée et organisée institutionnellement de façon éthique. (36)

Poursuivant sur cette même ligne, le pape ajoute :

*la justice se rapporte à toutes les phases de l'activité économique, parce qu'elle concerne toujours l'homme et ses exigences. La découverte des ressources, les financements, la production, la consommation et toutes les autres phases du cycle économique ont inéluctablement des implications morales. Ainsi toute décision économique a-t-elle une conséquence de caractère moral.* (37)

Il n'y a pas d'abord des investissements, des productions et des échanges et ensuite, dans un second temps, un jugement moral : celui-ci doit être présent dès le départ.

### *La finance*

Le discours social chrétien ne vise pas à *moraliser* la finance en la badigeonnant d'*éthique*. Pour le pape, la question n'est pas de qualifier d'*éthiques* certaines initiatives financières marginales ni de se contenter d'îlots de moralité perdus au milieu d'un océan de vices. L'important est plutôt « que toute l'économie et toute la finance soient éthiques et le soient non à cause d'un étiquetage extérieur, mais à cause du respect d'exigences intrinsèques à leur nature même. » (45)

Et encore :

Toute l'économie et toute la finance, et pas seulement quelques-uns de leurs secteurs, doivent, en tant qu'instruments, être utilisés de manière éthique afin de créer les conditions favorables pour le développement de l'homme et des peuples. Il est

certainement utile, et en certaines circonstances indispensable, de donner vie à des initiatives financières où la dimension humanitaire soit dominante. Mais cela ne doit pas faire oublier que le système financier tout entier doit être orienté vers le soutien d'un développement véritable. (65)

Vous voyez comment cette perspective se distingue du libéralisme comme du socialisme. Le libéralisme se contente du marché comme le socialisme de l'État.

- *Dans la conception libérale*, l'économie est autonome dans son fonctionnement même si, bien sûr, les acteurs économiques sont eux-mêmes des agents moraux. C'est d'une certaine façon le modèle américain d'une guerre économique impitoyable associée à la philanthropie : les milliardaires ont leurs fondations charitables. Attention, c'est évidemment bien de faire du mécénat, de donner aux associations caritatives ou humanitaires. Les « bonnes œuvres » sont évidemment louables, mais cela n'apporte pas forcément une solution satisfaisante au problème de la moralité intrinsèque des pratiques économiques. Cette remarque vaut d'ailleurs tant pour la philanthropie tant vis-à-vis des personnes qu'à l'égard des peuples, sous la forme de l'aide au développement.

- L'approche chrétienne s'oppose aussi à la *conception socialiste* ou social-démocrate qui compense l'*horreur économique* par la redistribution étatique sous forme de prestations sociales. Cette vision a été malheureusement celle d'une partie des catholiques français, et qu'elle a été source de malentendus vis-à-vis des entrepreneurs. Mais ce modèle étatiste est caduc et insuffisant, dit Benoît XVI. D'ailleurs l'intervention redistributive de l'État est remise en question par l'ouverture des marchés et des sociétés. Mais plus encore, elle est incomplète et insatisfaisante au regard des exigences éthiques :

Peut-être fut-il un temps pensable de confier en premier lieu à l'économie la tâche de produire des richesses, remettant ensuite à la politique la tâche de les distribuer. Tout ceci se révèle aujourd'hui plus difficile, puisque les activités économiques ne sont pas confinées à l'intérieur des limites territoriales, alors que l'autorité des gouvernements continue à être essentiellement locale. C'est pourquoi les règles de la justice doivent être respectées dès la mise en route du processus économique, et non avant, après ou parallèlement. (37)

L'idée est reprise un peu plus loin :

La solidarité signifie avant tout se sentir tous responsables de tous, elle ne peut donc être déléguée seulement à l'État. Si hier on pouvait penser qu'il fallait d'abord rechercher la justice et que la gratuité devait intervenir ensuite comme un complément, aujourd'hui, il faut dire que sans la gratuité on ne parvient même pas à réaliser la justice. (38)

Ni la logique du marché – *donner pour avoir* – ni celle de l'État – *donner par devoir* –, ne permettent de nourrir la citoyenneté, la solidarité et le développement de l'agir gratuit. Benoît XVI a une formule très forte : il va jusqu'à dire que « le binôme exclusif marché-Etat corrode la socialité ». (39)

Alors que faire?

## - II -

### Pistes concrètes

Les entrepreneurs et les responsables politiques reprochent souvent à l'Église d'émettre des propositions gentilles mais irréalistes, utopiques. Au contraire, l'encyclique de Benoît XVI, vous l'avez vu, n'hésite pas à citer des exemples concrets.

J'évoquerai dans une première sous-partie les pistes d'action collective en quelque sorte, avant de finir sur des pistes plus individuelles.

## A) Pistes générales

### *En économie*

Benoît XVI appelle à mettre en place « un nouvel ordre économique-productif, socialement responsable et à dimension humaine ». (41)

Comment ? Non par le Grand soir mais en développant des pratiques économiques différentes, comportant une part de gratuité et de communion, des formes économiques solidaires qui créent de la socialité :

À côté de l'entreprise privée tournée vers le profit, et des divers types d'entreprises publiques, il est opportun que les organisations productrices qui poursuivent des buts mutualistes et sociaux puissent s'implanter et se développer. C'est de leur confrontation réciproque sur le marché que l'on peut espérer une sorte d'hybridation des comportements d'entreprise et donc une attention vigilante à la *civilisation de l'économie*. La charité dans la vérité, dans ce cas, signifie qu'il faut donner forme et organisation aux activités économiques qui, sans nier le profit, entendent aller au-delà de la logique de l'échange des équivalents et du profit comme but en soi. (38)

Cette « hybridation » passe notamment par des transferts de compétences entre les entreprises à but lucratif et les organisations à but non lucratif ainsi qu'entre le public et le privé.

Cependant, dit le pape, il faut aller plus loin et s'interroger sur la pertinence de pareilles distinctions. En effet, ces dernières décennies, de nombreuses expériences d'économie alternative ont vu le jour. Elles prospèrent et brouillent les clivages habituels. Entreprises passant des accords avec les pays moins développés, coopératives d'insertion, crédit coopératif, tout le secteur de l'économie dite *sociale* : une multitude d'initiatives concernant le public et le privé (et les deux ensemble), acceptant parfois le profit – mais comme un instrument utile et un moyen au service d'objectifs humains.

Les Italiens ont été en ce domaine particulièrement inventifs avec les 36 000 entreprises associées à la Compagnie des Oeuvres créée dans le sillage du mouvement Communion et Libération. Mais aussi avec l'expérience d'*économie de communion* du mouvement des Focolari : les propriétaires des entreprises qui décident d'adhérer au projet, partagent les bénéfices de leur entreprise pour :

- 1) aider les personnes en difficultés financières ;
- 2) réaliser une formation à la « culture du don », sans laquelle il n'est pas possible de réaliser une économie de communion ;
- 3) autofinancer l'investissement dans l'entreprise, qui doit rester compétitive tout en étant ouverte au don.

Mentionnons aussi des solutions adaptées aux pays les plus pauvres: c'est le cas de la microfinance, opposée aux pratiques usuraires et autres formes d'exploitation de la misère. A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la création des monts-de-piété (prêts sur gage) avait permis de combattre l'usure. Aujourd'hui le microcrédit remporte le même succès, prouvant son efficacité au service des plus pauvres dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Il stimule l'audace d'entreprendre et le sens de la responsabilité, contribuant à l'éclosion de formes d'activité économique à l'échelle humaine.

Ce qui est vrai du côté de la création des richesses l'est également du côté de la consommation. Au XIX<sup>e</sup> siècle, sont nées des coopératives de consommation. De nos jours, le commerce équitable, s'il est correctement développé, qui assure un juste revenu aux producteurs des pays pauvres et contribue au renforcement de leur compétence professionnelle en l'insérant dans des réseaux qui associent formation et commercialisation.

## *En politique*

L'encyclique *Caritas in veritate* ne développe pas les implications politiques de la théologie de la gratuité et du don.

Je me contenterais de rappeler que la conception chrétienne du pouvoir consiste à penser le gouvernement comme un service, comme un don : procurer un ordre juste à la société, tel est le don que peut faire l'homme politique chrétien.

## **B) Pistes personnelles**

Enfin, pour finir, je voudrais suggérer aussi quelques pistes d'action individuelle :

Pour donner, il faut d'abord recevoir. Sans donner du temps à Dieu par une vie spirituelle véritable, le chrétien ne peut donner.

Être un dirigeant chrétien, ce n'est pas être un dirigeant à peu près comme les autres mais qui va le dimanche à la messe, c'est un homme qui considère qu'aucune de ses activités ne peut être soustraite au Seigneur.

Intégrer le don, la gratuité, la charité pour un responsable économique et politique, cela peut être de donner du temps dans les relations avec ses collaborateurs. Temps pour écouter et parler, les considérer non seulement en tant que salariés mais en tant que personnes ayant une famille, une histoire, des joies et des drames.

C'est aussi avoir le souci de leur développement personnel et professionnel, par-delà les besoins propres à leur poste de travail.

Donner c'est savoir *par-donner* aussi.

Vis-à-vis de ses fournisseurs et de la collectivité, c'est avoir le souci de la fidélité et la durée plutôt que celui de la recherche permanente et fiévreuse du meilleur coût.

C'est mettre à profit les dons reçus de Dieu dans le cadre de son métier en dehors de celui-ci, par des engagements associatifs et civiques.

Donner, c'est aussi donner du meilleur de soi, de rechercher le travail bien fait, d'être exigeant.

Pour un commerçant, le don c'est le sourire de la crémère.

C'est aussi envisager, si l'on ne parvient pas être chrétien où l'on est, de créer des espaces ouverts à la grâce de Dieu. On l'a vu, c'est là une orientation fortement mise en avant dans l'encyclique, qui nous invite à tous à faire preuve de créativité.

Une autre économie est ainsi possible.